

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 février 2015

---

NOUVEAUX DROITS EN FAVEUR DES MALADES ET DES PERSONNES EN FIN DE VIE -  
(N° 2512)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS170

présenté par  
M. Claeys, rapporteur et M. Leonetti, rapporteur

-----  
**ARTICLE 3**

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« dans le cadre »

les mots :

« au titre ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel